



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue lundi, le 19 février 2018 à 8h au lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*

Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*

François Chevrier, *conseiller siège no 4*

Manon Pagette, *conseillère siège no 5*

Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier
4. Approbation des nouvelles tarifications de location – Centre Marcel Thériault

DIVERS

5. Affaires nouvelles
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 937-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est comblé de façon intérimaire depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT qu'un processus rigoureux de dotation a été suivi ;



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 938-2018-02

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que monsieur Michel Bellemare soit et est engagé à titre de directeur général secrétaire-trésorier aux conditions prévues au contrat de travail négocié entre la municipalité et monsieur Bellemare.

Que monsieur Michel Bellemare est autorisé à signer tous les documents officiels de la municipalité ainsi que les effets bancaires. Il pourra exécuter sur demande, tout autre service professionnel requis dans le cadre de son travail.

Que monsieur Michel Bellemare détiendra un code d'accès au service offert par Desjardins « AccèsD Affaires »;

Que monsieur Michel Bellemare aura la responsabilité de l'accès l'information, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* [L.R.Q., c. A-2.1].

Que monsieur Michel Bellemare est autorisé à détenir un code de sécurité ainsi qu'une clé donnant accès aux bâtiments municipaux.

Que monsieur le Maire Martin Bordeleau est mandaté pour signer le contrat conjointement avec monsieur Michel Bellemare, *et tout autre document nécessaire pour procéder à l'embauche de M. Michel Bellemare.*

Que le contrat d'embauche demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

4. APPROBATION DES NOUVELLES TARIFICATIONS DE LOCATION – CENTRE MARCEL-THÉRIAULT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 939-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme approuve les nouvelles tarifications de location des locaux.

Que le document « Mise à jour – 2 » fait partie intégrante de la présente résolution.

Que les modifications sont surlignées en jaune dans le document « Mise à jour – 2 ».

Adopté



5. AFFAIRES NOUVELLES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 940-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée. (8h20)

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim